

5 - 2020 - L'Arasement du barrage du Moulin Neuf

Commune d'Entre deux Guiers

Enquête Publique / Travaux / Première crue

2020 : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Moulin Neuf (S.I.A.M.), en qualité de maître d'ouvrage, décide d'araser le barrage du Moulin Neuf sur une hauteur de 1,73 mètres et de créer :

- Une rivière de contournement pour permettre aux truites de franchir ce seuil déclaré infranchissable.
- Une descente bétonnée pour permettre la descente des canoë kayak.
- Une bretelle de dérivation pour améliorer la biodiversité.
- Une protection des habitations en rive droite.





Le maître d'oeuvre en est le S.I.A.G.A. sous l'égide de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée- Corse (siège à Lyon) qui finance la grosse part de ces travaux à hauteur de 1,1 millions d'euros hors taxes.

Ces travaux sont précédés de l'enquête publique réglementaire en octobre 2020.

Le dossier d'enquête est consultable en mairie d'Entre deux Guiers.

Des propriétaires riverains du Guiers Mort concernés par la proximité des travaux iront inscrire leurs craintes et leurs demandes de garantie de protection engendrés par ces travaux. Sans oublier un olibrius qui se permettra six pages d'observations largement défavorables à ce projet (ci-après ma déposition à l'enquête publique).

39 - Panneau affiché sur le site du Moulin Neuf

<p>MAITRE D'OUVRAGE & MAITRE D'OEUVRE</p> <p>S.I.A.M. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Moulin Neuf) Mairie d'Entre-Deux-Guiers 1 Place du 11 Novembre 1918 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS</p>  <p>MANDATAIRE - S.I.A.G.A. (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents) 27 Avenue Gabriel Pravaz 38 480 PONT DE BEAUVOISIN Tél : 04 76 37 26 26</p>  <p>Cabinet MERLIN, serv. hydraulique 6 Rue Grolée 69 002 LYON Tél : 04 72 35 56 00</p>  <p>ENTREPRISE TITULAIRE</p> <p>GUINTOLI, groupe NGE Lieu-dit La Peyrouse 73 800 LA CHAVANNE Tél : 04 79 26 51 50</p>  <p>MONTANT OPERATION : 1 043 125,00€ HT Agence de l'eau : 731 104,00€ HT Région Auvergne-Rhône-Alpes : 55 400,00€ HT SIAM : 256 621,00€ HT</p>	<p>DESCRIPTION DES TRAVAUX</p> <p>Les travaux sont basés sur la restauration de la continuité écologique du seuil du Moulin Neuf. Ils se répartissent sur trois secteurs, un déboisement puis dessouchage de la strate arbustive est nécessaire avant de débiter les travaux de terrassements.</p> <p style="text-align: center;">SEUIL DU MOULIN NEUF Arasement du seuil sur environ 1,7m. Création d'une rivière de contournement fonctionnelle 90% du temps, permettant la remontée des espèces piscicoles.</p> <p style="text-align: center;">DIGUE DU SUIFFET ET BRAS SECONDAIRE Confortement de la digue en enrochements lourds sur environ 155m et 4,3m de haut. Mise en place d'une butée de pied et végétalisation du sommet de la digue Création d'un chenal rive gauche de 240m en pente douce et sans protections</p> <p style="text-align: center;">CONFORTEMENT PONT JEAN LIOUD Confortement des berges en enrochements lourds sur 35m rive gauche, 20m rive droite et 2,5m de haut. Aménagement d'un seuil de fond.</p>
---	---

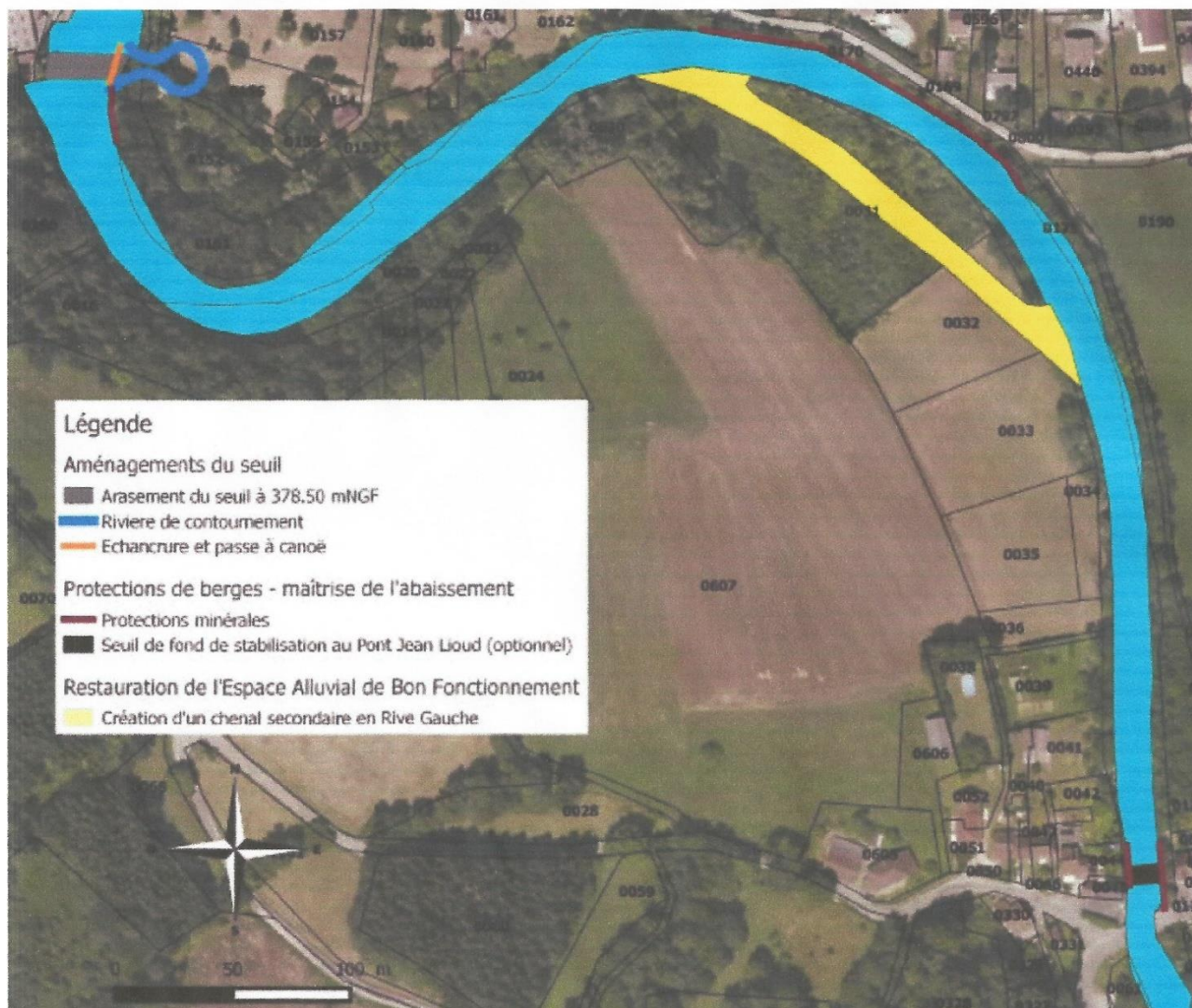


Figure 2 : Synthèse des aménagements retenus pour le seuil du Moulin Neuf

40 - Plan du dossier d'enquête publique

Enquête publique –

AMENAGEMENT DU SEUIL DU MOULIN NEUF

Objectif du projet : rétablissement de la continuité écologique

Observations de Bernard Lanfrey
123 Chemin sous côte l'Epine
73360 Saint Pierre de Genebroz
12 octobre 2020

Consulté sur internet, ce dossier d'enquête publique comporte environ 400 pages. Ou comment mieux noyer le poisson dans une enquête publique.

Bien que ce type de consultation des citoyens corresponde aux lois et règlements (du moins je le pense), la population ne peut s'enthousiasmer à donner son point de vue, sachant que les études sont déjà réalisées et les décisions arrêtées. Quand demandera-t-on les avis avant de choisir les cabinets d'experts et peaufiner le projet jusque dans ses moindres détails ?

Le coût du projet, critère important s'il en est, se situe aux environs de la 390^{ème} page (il faut donc le chercher à force de l'attendre) pour plus d'un million d'euros TTC. Il s'agira bien sûr d'argent public puisque, ainsi que l'indique le SIAGA (sans rire) : « *Les dégradations physiques des cours d'eau sont d'origines et de périodes multiples, il est ainsi difficile voire impossible d'identifier les personnes ayant rendu les travaux nécessaires. Ainsi, le SIAGA ne réclame pas de contribution financière pour la réalisation des travaux concernés par le présent dossier.* ». Les Chartreux comme les pionniers de l'énergie hydroélectrique du XIX^{ème} siècle, qui ont largement construit ce que nous sommes aujourd'hui, apprécieraient-ils ce genre de phrases ?

Le maître d'ouvrage du projet est, une fois la commune d'Entre-Deux-Guiers (en début du dossier), une autre fois le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Moulin Neuf (en fin de dossier). Une convention a été signée avec le SIAGA qui apporte son appui technique. En réalité, c'est bien le SIAGA qui pilote l'opération comme cela transparaît tout au long du dossier.

Je n'ai trouvé aucune information sur le mode de financement du projet.

Je n'ai pas trouvé non plus de document du type « analyse coût-bénéfice ». Cette analyse est pourtant indispensable pour éclairer toute prise de décision pour ce genre de travaux. Pour un million d'euros, qu'obtenons-nous comme résultat tangible et indiscutable ?

Je cite l'Observatoire de la Continuité Ecologique (O.C.E.) (<http://continuite-ecologique.fr>) « *Huit économistes (dont six en agences de l'eau) viennent de publier un article sur le concept de l'analyse coût-bénéfice (ACB) appliqué à l'environnement, en prenant l'exemple de l'évaluation de la directive-cadre sur l'eau (DCE 2000) en France. On y apprend que sur 710 ACB qui ont été menées (par rapport à combien de dossiers d'aménagement-arasement?), les trois-quarts montrent des coûts excédant très largement les bénéfices, que ce résultat est aggravé en zones à faibles populations (soit toute la ruralité, par ailleurs riche en linéaire de rivière).* ».

PIECE 3 – NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PROJET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES PAR LE PROJET

Le scénario retenu a pour objectifs :

◆ la restauration de la continuité piscicole par la création d'une rivière de contournement, et d'une amélioration de la dévalaison du seuil actuel ;

Il est indiqué ici « dévalaison » uniquement. Il convient surtout de rajouter « montaison » comme indiqué plus loin dans le dossier. En effet, les seuils et obstacles placés par les Anciens sur toutes les rivières de France sont attaqués aujourd'hui par une religion nouvelle dont l'article premier déclare que tout ce que l'homme a mis en travers des cours d'eau est nocif pour la faune aquatique. L'article second (et définitif) va de soi : tout ce que l'homme a construit sur nos rivières doit être détruit. Personne n'ira contrôler si les poissons se jouent plus ou moins aisément de l'obstacle, si l'on trouve autant de poissons en amont qu'en aval, si les sociétés de pêche déversent quantité de poissons et d'alevins sur l'ensemble du cours d'eau, si les hérons et harles bièvre pullulent dans la région,....

La philosophie de ce projet se situe dans la droite ligne de la nouvelle religion pseudo-écologiste.

Ainsi, cette infranchissabilité du seuil par la truite et l'ombre n'est pas apportée dans ce dossier pour justifier cette caractéristique pénalisante. Par contre, nombre d'anciens ouvriers de la papèterie pourraient témoigner de leur longue contemplation, en hiver, du fabuleux spectacle des truites remontant le plan incliné du seuil du Moulin Neuf. Ceci dit, il faut bien convenir que certains poissons rencontrent forcément des difficultés à la montaison. Cela ne pourrait-il pas permettre une sélection naturelle intéressante ? Peut-on obtenir une évaluation du coût écologique de ce handicap lié au seuil du Moulin Neuf ?

◆ ***L'amélioration de la continuité sédimentaire via l'arasement partiel du seuil sur 1.73 , qui permettra de diminuer l'engravement très important causé par le seuil ;***

Page 60 : Il est précisé que le projet a, entre autres, pour objectif « *L'amélioration de la continuité sédimentaire via l'arasement partiel du seuil sur 1.73 m , qui permettra de diminuer l'engravement très important causé par le seuil* ».

Sachant que le niveau du lit sous le Pont Jean Lioud ne bougera pas et sera même conforté pour éviter le déchaussement du dit pont, il faut donc considérer que l'engravement en question ne s'effectuera qu'entre ce pont et le seuil actuel du Moulin Neuf, soit une distance de 900 mètres. Depuis plusieurs siècles d'existence du Moulin Neuf, des quantités considérables d'engravement doivent donc avoir été déposées sur ce secteur (entre le pont et le seuil). Peut-on nous montrer où se trouvent ces fameuses montagnes de matériaux ici déposés ? En vérité, cette justification est un mensonge si grossier qu'à lui seul, il le démolit.

◆ ***L'amélioration du comportement en crue sur le linéaire où l'arasement aura un impact sur le profil en long du Guiers Mort. L'abaissement du seuil et le désengravement permettront des améliorations notables sur ce point ;***

Cette affirmation est une contre-vérité. L'abaissement du seuil sur 1,73 mètre creusera le lit par érosion régressive sur 900 mètres. Ceci implique de sur-creuser l'ensemble des protections en rive droite en fixant très précisément une semelle sur laquelle appuyer les enrochements.

De plus, les travaux projetés auront pour effet d'engraver le secteur stratégique de l'entrée de la rivière de contournement et de l'échancrure à canoë. Le cabinet Merlin a d'ailleurs bien analysé le problème en imaginant deux formules pour désengraver ce secteur. D'une part le S.I.A.G.A. interviendra à l'entrée de la rivière de contournement après chaque crue pour ce désengravement. D'autre part, l'échancrure est prévue à un niveau inférieur à celui de la rivière de contournement pour soulager l'accumulation de sédiments à l'entrée de cette dernière.

Ceci pose cependant une question. Sachant (selon les prévisionnistes) que l'étiage est amené à s'amenuiser au fil des ans du fait du changement climatique, favoriser les canoë au détriment de la sacro-sainte continuité écologique est-il vraiment l'objectif souhaité ?

Peut-être existe-t-il d'autres contraintes que j'ignore, mais la prise d'eau de la rivière n'aurait-il pas dû se concrétiser, non pas au niveau du seuil, en pleine zone concave où s'accumulent les sédiments, mais plus en amont en secteur de débit rectiligne ?

◆ ***la restauration hydromorphologique du Guiers Mort sur le linéaire aménagé, l'abaissement du profil en long permettant de retrouver une dynamique supérieure du cours d'eau. Les travaux en rive gauche permettront également le rétablissement de l'espace alluvial du Guiers Mort ;***

Ces travaux auront pour effet d'accélérer la vitesse de l'eau sur une grande partie du linéaire. A-t-on analysé l'importance de la biodiversité actuelle avant de créer un flux d'eau vive moins propice à celle-ci ? Pour ce qui concerne le « rétablissement de l'espace alluvial du Guiers Mort », je pense que seules les crues du Guiers Mort maîtriseront cet espace. Le besoin systématique d'anthropiser la nature est-il vraiment nécessaire ou souhaitable ? A quel coût pour le contribuable ?

◆ ***la sécurisation des biens et des personnes sur le linéaire aménagé via la réfection de berges et de digues actuellement dégradées.***

Sans doute n'est-on jamais trop prudent et des échos que j'ai pu avoir, il semblerait qu'existe actuellement un phénomène d'érosion légère. Conforter les berges semble un objectif raisonnable. Mais il convient surtout de constater que le projet lui-même impose cette réfection totale des berges afin

d'éviter l'affouillement des pieds de talus qui s'ensuivra.

PIECE 2 : LOCALISATION DU PROJET

L'orthographe peut avoir une importance pour le lecteur. A la lecture, on ne peut manquer de buter sur la « côte » au lieu de « cote ». Il eut été bien céans d'ôter les chapeaux !

Page 9 : le témoignage d'un pêcheur indique une altération du seuil qui « laisse penser que le seuil est poreux ». L'usage du brise-roche hydraulique ne risque-t-il pas de causer des dommages encore plus grave à l'ensemble de la structure ?

Page 10 : le cabinet Merlin projette la réalisation d'une échancrure avec, entre autres, pour objectif de : « *Permettre la dévalaison des différentes espèces grâce à un parement incliné, contrairement aux marches existantes qui peuvent provoquer une mortalité élevée* ». Est-ce reconnaître que la rivière de contournement est inadaptée pour la dévalaison des poissons ? Quel spécialiste de la question, et dans quelle étude, aurait-on relevé que la faune piscicole risque une mortalité élevée lors d'une descente sur des marches recouvertes de quatorze centimètres d'eau ? Nous touchons ici du doigt une démarche hautement spéculative sur la capacité des poissons à faire face aux difficultés de leur existence.

Plus loin, un des autres objectifs de l'échancrure : « *Faire transiter les sédiments pouvant s'accumuler en entrée de la rivière de contournement, l'échancrure sera en effet légèrement plus basse que l'entrée de la rivière* » Le maître d'œuvre a bien vu que le départ de la rivière de contournement, situé en rive concave, allait recevoir des dépôts de matériaux de façon récurrente, lors de chaque crue. Par contre, l'abaissement du niveau de l'échancrure pour compenser cet inconvénient semble poser question. La rivière qui doit recevoir le « débit réservé » en priorité sur l'échancrure, lorsque le Guiers se trouvera à l'étiage, ne doit-il pas se situer à un seuil inférieur à celui de l'échancrure ? Le changement climatique ne peut que renforcer cette précaution.

Page 14 : « *Il est fondamental que la position de l'entrée de la rivière **soit le plus à l'amont possible**, à proximité immédiate du pied de l'obstacle.* » Contradiction ou erreur ? Ne serait-ce pas plutôt de l'aval dont il s'agit ? Mais comme on le verra plus loin,

c'est pourtant bien à l'amont qu'il aurait fallu placer l'entrée.

Page 16 : Peut-on avoir des éléments plus précis concernant les prévisions sur les opérations d'entretien nécessaires sur les deux entrées d'eau (échancrure et passe à poissons) ?

Page 20 : « *la cote de référence du niveau d'eau aval retenue pour l'étiage peut difficilement être connue* ». Surtout compte-tenu des évolutions climatiques actuelles ?

Page 22 : pour préserver l'entrée de la rivière de contournement, un épi sera implanté 10 mètres en amont de l'entrée. L'épi ne subira-t-il pas le même sort que le fameux épi du Guiers Vif construit par le SIAGA en face de la Résidence Béatrice en 2014, abattu lors de la première crue, quatre mois plus tard en février 2015 ?

Page 34 : on retrouve ici le même schéma de construction des murs de protection des berges que celui qui figure sur le panneau du SIAGA placé en amont de Rivière'Alp. Il faut espérer que sur le site du Moulin Neuf, le plan prévu sera vraiment respecté (pas de « semelle d'assise » ni inclinaison du mur à Rivière'Alp).

Page 38 : « *le cours d'eau renoue avec sa capacité naturelle d'autoépuration et d'échanges avec la nappe phréatique* ». La mode actuelle n'est pas à apprécier les plans d'eau, contrairement à l'avis de certains poissons et de myriades de petites « bestioles ». L'abaissement du lit à cet endroit ne risque-t-il pas de faire baisser la nappe phréatique ?

Page 39 : créer un chenal secondaire en rive gauche pour faire plaisir à quelques fonctionnaires de l'AFB apparaît comme une pure fantaisie, coûteuse et inutile. D'autant que la quantité de matériaux à excaver semble minorée eu égard au prochain abaissement du lit de la rivière. Avec ce fameux chenal, nous tombons dans les mêmes travers que ceux dénoncés par l'AFB. L'homme moderne continue à vouloir façonner la nature : suppression d'un plan d'eau (artificiel il est vrai), accélérer la vitesse d'écoulement de l'eau, tracer de nouveaux chenaux pour l'eau des crues (cela peut se justifier) et surtout créer une île artificielle !.... N'est-ce pas contraire à la nouvelle religion des cours d'eau ?

PIECE 4 – DOCUMENT D’INCIDENCE

Il est rappelé que l’objectif premier fixé par la DCE, la LEMA et tous les autres textes qui en découlent consiste à améliorer la qualité des eaux. Que fait le SIAGA pour améliorer la qualité des eaux ? Quel budget est consacré à cette action prioritaire ?

Page 28 : Natura 2000 / Directive Oiseaux : le site FR8212003 (Marais tourbières de l’Herretang) n’est pas situé à 3 km au nord-est du projet mais au sud-ouest.

Page 92 : « Un écologue va expliquer aux personnels avec pédagogie les mesures à mettre en place au cours du chantier. Ce même ingénieur écologue effectuera une visite tous les 15 jours, pendant la phase chantier pendant toute la période de travaux afin de vérifier, en détail, le respect de la parfaite application des mesures d’évitements et de réductions pendant la phase chantier » « Le surcoût est estimé à environ : 1 journée d’écologue par mois à 600 € / jour soit 1800 € + 1 j d’écologue à 600 € / jour pour rédiger le protocole ». Plutôt que prévoir le niveau pédagogique de l’écologue, le document ne pourrait-il pas préciser combien de jours prendra l’écriture du protocole ? Compte-tenu de l’importance du tarif à la journée, pourquoi n’avoir pas fixé un forfait pour cette mission ? L’écologue fixera-t-il souverainement son temps d’écriture ?

Page 97 : création d’une ripisylve anthropique pour 3.000 euros HT. Il n’est plus acceptable d’anthropiser les espaces libérés quand on constate à quel point la nature s’ingénie à les coloniser, à sa façon et à son rythme. Une nouvelle fois, l’exemple de Rivière’Alp est édifiant : dès la première crue du Guiers Vif, les plantations ripisylvestres du SIAGA ont été anéanties pour faire place, dès l’année suivante, à une ripisylve naturelle.

Page 99 : « Sites de ponte et d’hibernation pour les serpents et nichoirs plats pour chiroptères » ne sont qu’attrape-nigauds pour se prétendre écologiste. La faune a essentiellement besoin de tranquillité : décrétons ces 900 mètres « rivière sauvage » en interdisant la présence et l’intervention humaine.

Dans un pays sans infirmières,
nous recrutons des fonctionnaires
pour s’occuper des chiroptères.

(Bien sûr qu’il faut des chiroptères !)

CONCLUSION

Les citoyens-contribuables payent des redevances de plus en plus lourdes sur leurs factures de consommation d’eau. Ces redevances aboutissent dans les caisses des Agences de l’Eau (pour nous, l’Agence Rhône-Méditerranée-Corse).

Je cite « Le Monde » : « *Le rapport 2015 de la Cour des Comptes s’attaque dans son rapport annuel à la gestion des six Agences de l’eau qui collectent nos chères redevances, financées pour une très large part par les particuliers. Subventions généreuses, contrôles inexistantes, mansuétudes envers les pollueurs, mélange des genres, conflits d’intérêt y sont abondamment dénoncés et semblent monnaie courante dans ces agences chargées localement de la politique de l’eau.*

Je cite : « *Les redevances perçues par les agences se sont éloignées du principe pollueur-payeur depuis 2007. Si les particuliers ont vu leur facture d’eau augmenter de 25 %, acquittant au passage en moyenne 87 % du montant total des redevances en 2013, la part de l’industrie ne représente plus, toujours en moyenne, qu’environ 7 %, celle des agriculteurs 6 %.*

La Cour des Comptes met clairement en cause la composition des Conseils d’Administration des Agences. L’Etat y est minoritaire, les usagers professionnels surreprésentés (55 % à 73 %), au détriment des particuliers (9 % à 17 %), car industriels et agriculteurs se sont, en fonction des agences, emparés d’un maximum de sièges dévolus à ces usagers. Cette organisation entraîne de nombreux « conflits d’intérêt ». (C.L.C.V., Le Monde) »

Les Agences de l’eau constituent d’énormes puissances financières autonomes des pouvoirs politiques grâce à la sanctuarisation des ressources collectées (« l’eau doit payer l’eau »).

Notre Agence de l’Eau locale, par l’intermédiaire d’un SIAGA docile parce qu’impuissant, s’est engagée dans ce projet injustifié du Moulin Neuf. Quoi qu’il en coûte. Avec notre argent. A mes yeux, elle, et elle seule, porte l’entière responsabilité de cet énorme gâchis.

Les élus locaux, dont tous les projets eau / assainissement dépendent des subventions de cette Agence ne pèsent rien dans ce processus décisionnel et n’oublient pas, souvent, de le contester discrètement.

Certains fonctionnaires de l'A.F.B., adeptes d'une religion pseudo-écologique déjà dépassée, agissent au détriment des intérêts de la population et du simple bon sens sans pour autant défendre la nature.

Cette politique actuelle de destruction systématique des seuils et barrages est une aberration qui sera reprochée demain aux décideurs d'aujourd'hui. Tous les procès en cours ou qui s'ouvrent contre cet acharnement devraient interpeler les casseurs.

Au seuil du Moulin Neuf, il existe une autre solution pour utiliser ces fonds et faire face à la crise énergétique et écologique qui s'annonce : financer la production hydroélectrique sur le seuil actuel. Le million d'euros affecté à l'abaissement du seuil, dont il est facile de constater qu'il ne se justifie pour aucun des motifs invoqués, condamne définitivement cette intéressante opportunité.

Je dénonce ce projet scandaleux avec la plus ferme impuissance.

Car je suis bien conscient que les observations portées sur ce registre d'enquête publique ne servent rigoureusement à rien. Je remplis ici mon devoir de citoyen qui entend garder les yeux ouverts et refuser de valider le gaspillage de l'argent public.

Bernard Lanfrey, retraité.

Le commissaire-enquêteur validera enquête et projet tels que présentés.

Les Travaux et la première crue

Le **15 mars 2021** voit les engins mécaniques de l'entreprise Guintoli lancer ce chantier grandiose à plus d'un million d'euros.



41 - « Ici coule désormais une rivière » : La nouvelle « anthropisation ».

42 - L'arasement du barrage



En juillet, pendant les travaux, une forte pluviométrie engendre un phénomène de crue qui s'étalera sur une dizaine de journées.

- Le 7 juillet, le pic de débit se situe à 36,8 mètres cube par seconde

- Le maximum est atteint le **14/07 avec 45,6**

- Les 16 et 17 se situent à 43.

Les conséquences sont importantes pour ne pas dire spectaculaires : **l'érosion régressive** a encore frappé. Le lit s'est immédiatement enfoncé en amont du barrage, le Guiers emportant les sédiments libérés par la disparition de la partie haute du barrage.

Les constats

- Le mur de protection (côté Chemin de la Broue en rive concave) se retrouve en grande partie déstructuré, l'eau charriant de nombreux blocs au milieu du lit. Le pied du mur d'une propriété voisine se retrouve avec des fondations « aériennes ». Il a été affouillé par la force du flot et les blocs de protection se retrouvent dans le lit du Guiers. Un contentieux est en cours.



43 - Le mur et les blocs de protection effondrés par l'érosion régressive. Le mur d'enceinte d'une propriété repose sur le vide.

- L'ensemble des blocs déjà installés en mur de protection de la rive concave devront être repris. L'agencement des blocs était-il satisfaisant ? La pente de ce mur était-elle suffisante ? Mais c'est d'abord l'affouillement à sa base qui a eu raison de sa cohésion. De nombreux blocs s'éparpillent au milieu du lit.

- Une nouveauté : La rive gauche (convexe), généralement à l'abri de la force du courant, a subi

des arrachements spectaculaires. La largeur du lit n'a pas été suffisante pour cette crue pourtant de moyenne intensité.

- Le secteur du seuil, en cours de construction, a moins souffert mais les nouveaux



44 - La rive gauche fortement attaquée

dépôts d'alluvions se sont déjà formés au débouché de la rivière de contournement, interdisant la remontée du moindre poisson en débit normal. Comme prévu, chaque crue engendrera des travaux de désengrèvement.

- Une masse très importante de sédiments a été transférée en aval et provisoirement arrêtée



45 - L'exutoire de la rivière de contournement envasé.

par le seuil Sibille (très longue étendue d'eau). Ces sédiments repartiront lors de futures crues lorsque la rivière aura atteint sa pente d'équilibre entre le seuil du Moulin Neuf et le pont Jean Lioud. Dans ce plan d'eau qui suit la jonction des deux Guiers, la hauteur d'eau habituelle se fixe aux environs de 80 centimètres (entre 70 et 90 centimètres selon l'étude de 1992).

- En amont, l'érosion se poursuivra jusqu'aux piles du Pont Jean Lioud et les blocs de

protection installés à leur pied devront être repris et renforcés lorsque l'érosion atteindra ce secteur

- Mais il conviendra aussi de conforter le grand mur de protection du chemin de la Broue qui, lui, descendra de plus d'un mètre (du fait de la baisse du niveau du lit de 1,73 mètre, deux cents mètres plus en aval).

- Enfin, la fameuse « rivière d'amusement » ⁽¹⁾ créée en rive gauche se retrouve d'ores et déjà inopérante car asséchée. La prise d'eau dans le lit du Guiers, en amont, ne récupère plus une seule goutte d'eau car celle-ci n'a pas été creusée assez basse. Elle devra être recreusée au fur et à mesure de l'enfoncement du lit. On peut sans doute considérer que cet « échappatoire » pourra servir lors des épisodes de crue pour soulager le lit principal mais non pas comme réserve nouvelle de biodiversité.



46 - Sortie de la rivière d'amusement à sec et reconfigurée

47 - La rivière de contournement envasée le 18/7/21



¹ Rivière créée sur simple demande d'un fonctionnaire de l'O.F.B. (voir dossier de l'enquête publique disponible sur le

site du S.I.A.G.A.). Je l'appelle ainsi pour faire pendant à la « rivière de contournement ».